

Lausanne, le 11.02.2018

Aux présidents des sociétés

Cadre cantonal Agrès – Budget 2018

Madame, Monsieur,

Cette année un ou plusieurs de vos gymnastes auront la chance de pouvoir se qualifier pour intégrer le cadre cantonal agrès participant aux championnats suisses qui se dérouleront en fin d'année. Bien que la qualification définitive ne soit connue qu'au mois de septembre, nous nous permettons de vous envoyer ce courrier pour vous informer du coût de la qualification d'un gymnaste.

Ces frais étant à la charge de la société du ou des gymnastes, il est important que vous en soyez informé assez tôt dans l'année. Ce budget est soumis à un certain nombre de variables et d'inconnues :

- Certains coûts sont encore approximatifs et dépendent des organisateurs ainsi que des prix fixés par la FSG.
- Les frais diffèrent entre les filles et les garçons car les systèmes de compétition ne sont pas identiques.
- Si un gymnaste est qualifié dans une équipe, les frais seront plus élevés.
- Le type de transport ainsi que les coûts du marché dans ce domaine peuvent évidemment varier
- Plusieurs options ou réservations sont facultatives et sont au choix du gymnaste. Il convient aux sociétés d'informer ses gymnastes sur les prestations qu'elle lui facturera ou non. Les propositions de compétitions et de réservations seront transmises et validées directement par le gymnaste.

En espérant que cette information puisse vous permettre de prendre les devants, nous nous tenons à votre entière disposition en cas de questions.

Avec nos salutations distinguées

BOVEY Cédric
Resp. de la Division

BUCHI Francis
Resp. Cadre masculin

Aeberhard Jeff
Resp. Cadre féminin

BUDGETS DES CADRES MASCULINS ET FEMININS GYMNASTIQUE AUX AGRES

Budget Cadre masculin CS individuel et par équipe *Par gymnaste*

	Gymnaste ind. , rempl. et/ou équipe
Carte de fête (1 repas compris)	70.-
T-shirt	30.-
Transport (aller-retour)	90.-
1 ^{ère} nuitée (Ve soir)	75.-
2 ^{ème} nuitée (Sa soir)	75.-
Total par gymnaste	340.-
<i>Rétribution ACVG</i>	100.-
Total final par gymnaste à la charge de la société / gymnaste	240.-

La participation à des concours de préparation de l'équipe vaudoise est possible. Cette participation est à choix. Les frais sont à la charge des sociétés et/ou du gymnaste. L'ACVG paie les finances d'inscriptions dans un premier temps et les refacture aux sociétés avec le décompte final. Une participation de l'ACVG à hauteur de 15.- par gymnaste est octroyée aux participants du concours de préparation de Gstaad (GETU-cup).

D'après le règlement ACVG des cadres vaudois agrès (www.acvg.ch), l'ACVG attribue un montant financier de 100.- à chaque gymnaste.

Budget Cadre masculin – CS finale par engin

Aucun déplacement ni logement n'est organisé par l'ACVG. Les frais sont entièrement à la charge du participant. Aucune rétribution de la part de l'ACVG n'est faite pour un gymnaste qualifié à une finale par engin.

Les informations sont transmises par la FSG, personnellement au gymnaste qualifié.

Budget Cadre féminin – Frais sur une année

Activités:

6 entraînements, 1 concours hors canton, 1 activité hors cadre, champ. suisses par équipes.

	Payé par la société	Payé par l'ACVG
Ent.1	10.- *	solde frais
Ent.2	10.- *	solde frais
Ent.3	10.- *	solde frais
Ent.4	10.- *	solde frais
Ent.5	10.- *	solde frais
Ent.6	10.- *	solde frais
Concours ext.° inscription	10.-	15.- + frais moniteurs
Week-end concours ext. couche+déj.°	70.-	
Act. annexe concours ext. (Facultatif)°	10.-	
Championnats suisses par équipe	déplacement/bus, environ 50.- selon lieu	Forfait ACGV (100.-)
Budget total/maximum «société» pour une gymnaste C5-C6 qui participerait à toutes les activités		110.-
Budget total/maximum «société» pour une gymnaste C7-CD qui participerait à toutes les activités		200.-

*participation aux frais: location salle, moniteurs

° normalement que C7 et CD

Budget Cadre féminin– CS ind. et finale par engin

Aucun déplacement, logement ou coach n'est organisé par l'ACVG. Les frais sont entièrement à la charge de la société du gymnaste. Aucune rétribution de la part de l'ACVG n'est faite pour un gymnaste qualifié à une finale par engin.

Pour les championnats suisses individuels, les informations y relatives seront transmises par l'ACVG personnellement aux gymnastes qualifiées. Pour les finales par engin, la FSG se charge de la transmission personnellement aux gymnastes.